

## Compte-rendu du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Lundi 28 janvier 2019

### Etaient présents :

Louis BISCARRAT, Maire de Jonquières,  
Denis DUSSARGUES, Maire de Mornas,  
Marie-Paule GHIGLIONE, Maire de Cabrières d'Avignon,  
Pierre GONZALVEZ, Maire de L'Isle-sur-la-Sorgue,  
Christian GROS, Maire de Monteux,  
Jean-François LOVISOLO, Maire de La Tour d'Aigues,  
Pierre MOLLAND, Maire de Châteauneuf de Gadagne,  
Guy MOUREAU, Maire d'Entraigues-sur-la-Sorgue  
Roland PASTOR, Maire de Fontaine de Vaucluse,  
Christian PEYRON, Maire de Mondragon,  
Gilles RIPERT, Maire de Caseneuve, Président de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon,  
Joseph SAURA, Maire d'Uchaux,  
Gilles VEVE, Maire de Saint-Didier.

### Etaient excusés :

Patrick ADRIEN, Maire de Valréas,  
Dominique BODON, Maire de Malaucène,  
Joël GRANIER, Maire de Morières-les-Avignon,  
Fernand PEREZ, Maire de Cadenet,  
Gérard SANJULLIAN, Maire de Travaillan,  
Thierry THIBAUD, Maire de Savoillans.

Monsieur LOVISOLO ouvre la séance, l'ordre du jour de la réunion étant :

1. **Charte ATSEM**
2. **FBTP – Charte de bonnes pratiques**
3. **Désignations au sein de la commission DALO**
4. **Désignations au sein du CODERST**
5. **Journée des femmes maires**
6. **Concours de pétanque réservé aux élus**
7. **Proposition d'adhésion au sein de GERONTOPOLE Sud**
8. **Désignations au sein de la C.L.E**
9. **Désignations au sein du CDEN**
10. **Création d'une association pour les permis en zone agricole**
11. **Calendrier prévisionnel**
12. **Questions diverses**

Mme Annick BAILLE, DDT, est venue présenter une vidéo sur le logement social.

La DDT confirme que l'année 2019 a vu la construction de 900 logements sociaux, au-delà des objectifs fixés car comme Mme Baille le rappelle, avec la fusion des 2 bailleurs ils craignaient une baisse de production.

Une plaquette à destination des maires pour avoir les outils pour réaliser un logement social ainsi qu'une plaquette plus détaillée seront adressées aux maires courant 2019.

Difficultés soulevées par les maires :

- Les maires ont rappelé qu'il reste toujours à régler le problème de l'attribution du logement social. Une seule famille peut anéantir une opération. Mais comment expliquer à nos administrés que la commune finance des logements pour des personnes de l'extérieur ;
- Pour la commune, au plus elle fait du logement social, plus les demandes s'accroissent ;
- Certains bâtiments ont des soucis de dégradations liés au fait qu'il n'y a plus de concierge ; C'est encore une fois le maire qui reçoit ces doléances ;
- Forte demande de familles monoparentales et l'on n'arrive pas à les satisfaire car il n'y a pas assez de logements de ce type ;
- Les bailleurs ne viennent pas dans les communes rurales comme à Mazan, par exemple ;
- Les garanties d'emprunt pour les maires posent de grandes difficultés. On demande 60% de garantie d'emprunt au niveau de l'EPCI ou de la commune ;
- 40% de logements sociaux, les maires n'y arrivent pas et sont découragés. Ils arrivent même à dire qu'il vaut mieux payer les pénalités que de se soucier de faire de nouveaux logements sociaux.

Jean-François LOVISOLO précise que les maires devraient pouvoir faire remonter leurs priorités, les familles de leur commune en grandes difficultés.

Annick BAILLE indique qu'il faut voir avec M. le Préfet quelles sont les marges de manœuvre que les maires peuvent avoir dans le cadre des attributions. Pour ce qui concerne les communes rurales il y a des bailleurs comme UNICIL ou POSTE HABITAT qui seraient peut-être prêts à aller dans ces zones.

La DDT travaille pour essayer de faire venir de nouveaux bailleurs.

Permis de louer : c'est l'occasion de regarder l'état des logements, c'est une autorisation de louer. La loi ALUR permet aux communes qui le souhaitent de définir des secteurs géographiques, voire des catégories de logements ou ensembles immobiliers, pour lesquels la mise en location d'un bien doit faire l'objet d'une déclaration ou d'une autorisation préalable. Les zones définies doivent présenter une proportion importante d'habitats dégradés et répondre ainsi à l'objectif de lutte contre l'habitat indigne.

Pierre GONZALVEZ transmettra à l'AMV la note établie sur le sujet.

Annick BAILLE transmettra à l'AMV les informations sur les nouveaux bailleurs.

## ① CHARTE ATSEM

Nous attendons la finalisation d'une charte ATSEM type. Ce document va être établi par l'AMF et plusieurs centres de gestion. Ce document pourra être décliné dans les communes.

## ② FBTP – Charte de bonnes pratiques dans les marchés de travaux comportant des préconisations dans le cadre d'un chantier passé en BIM

Il est convenu de demander à la FBTP de venir présenter ce document lors du prochain CA le 11 mars prochain.

### ③ Désignation au sein de la commission DALO

La Présidente de la Commission de médiation DALO nous a saisis pour renouveler les membres de cette commission.

Les membres du CA valident à l'unanimité la candidature de M. Louis BISCARRAT, maire de Jonquières, et de Mme Hélène MERIGAUD, adjointe au maire du Thor.

### ④ Renouvellement des membres siégeant au sein du CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques)

Suite à la demande de la Direction départementale de la protection des populations les membres du CA ont acté à l'unanimité les candidatures suivantes :

Titulaires	Suppléants
Frédéric MASSIP, maire de Maubec	Joël GUIN, maire de Vedène
Denis DUSSARGUES, maire de Mornas	Guy SOULAVIE, maire de Lapalud
Christian PEYRON, maire de Mondragon	André ROUSSET, maire de Lauris

Un courrier en ce sens est adressé à la Préfecture.

### ⑤ Journée des femmes maires le 8 mars 2018 : Visite guidée du parcours Art & Architecture du Château La Coste – Le Puy Sainte Réparate.

Cette journée a été validée, à l'unanimité, par les membres du CA.

### ⑥ Concours de pétanque réservé aux élus

Les membres du CA ont validé la date du samedi 6 juillet 2019 pour l'organisation de cette manifestation à Monteux qui sera prise en charge financièrement par l'AMV.

Le devis du traiteur Brunet est également validé à l'unanimité qui a proposé pour un montant de 9 575 €, un accueil café + un déjeuner, pour 250 personnes. La ville mettra à disposition des tables et des chaises.

Il est convenu **d'ouvrir ce concours** et le déjeuner qui suit **uniquement aux élus**.

### ⑦ Proposition de l'Association Gérontopole Sud d'adhérer à leur structure

Les membres du CA n'ont pas validé cette proposition, ils considèrent que cela ne relève pas des missions de l'AMV, mais plus des CCAS.

Un courrier de réponse, en ce sens, sera adressé à l'association Gérontopole.

## ⑧ Mise à jour de l'arrêté de désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E)

Pour ces désignations nous avons reçu la candidature de :

Patrick ADRIEN, maire de Valréas, pour représenter sa commune,

Christian PEYRON, maire de Mondragon, pour représenter les communes de Mondragon, Mornas et Lagarde Paréol.

Nous restons dans l'attente de la désignation d'un représentant des communes de Grillon, Richerenches, Visan.

## ⑨ Renouveaulement CDEN

Les membres du Conseil d'Administration ont validé, à l'unanimité, les désignations ci-après :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Roland PASTOR, maire de FONTAINE DE VAUCLUSE	Marie-Paule GHIGLIONE, maire de CABRIERES D'AVIGNON
Joseph SAURA, maire d'UCHAUX	Dominique BODON, maire de MALAUCENE
Alain FERETTI, maire de GRAMBOIS	Laurie VIGNAIS DI SCALA, adjointe au maire de MIRABEAU
André ROUSSET, maire de LAURIS	Pascal RAGOT, maire de BONNIEUX

## ⑩ Demande du maire de VISAN de créer au sein de l'AMV une association

Les membres de l'AMV ne sont pas favorables à la création de cette association car on ne peut pas légiférer sur la légitimité des projets de permis de construire en zone agricole.

Jean-François LOVISOLO a saisi récemment le ministre de l'Agriculture en sollicitant un amendement :

*« Dans le cadre de la loi d'orientation agricole un amendement permettant la construction d'habitation attenante aux bâtiments techniques afin de surveiller le matériel, avait été débattu mais non retenu en commission mixte paritaire.*

*Cet amendement me paraît être la seule solution pour permettre l'installation de jeunes viticulteurs et le renouvellement des générations. »*

Ci-après un extrait de la réponse du Ministre :

*« De manière générale, l'enjeu de la préservation des espaces agricoles nécessite une grande vigilance dans la délivrance d'exceptions au principe d'interdiction des constructions dans les zones agricoles des PLU, notamment lorsqu'il s'agit d'habitations. En effet, l'article*

*R. 151-23 du code de l'urbanisme stipule que ne sont admises dans les zones agricoles, que les constructions nécessaires à l'exploitation agricole. L'appréciation du caractère de nécessité fait l'objet d'une jurisprudence abondante, qui exclut par principe l'habitation du Chef d'exploitation, sauf lorsqu'il s'agit d'un éleveur car il doit pouvoir surveiller aisément son cheptel. A l'heure où la préservation des espaces agricoles, qui vient de faire l'objet d'un rapport parlementaire, s'avère une préoccupation largement partagée par la société française, il ne m'apparaît pas opportun de revenir sur la réglementation en vigueur.*

*Pour autant je suis bien conscient de la demande des agriculteurs, parmi lesquels bien sûr les viticulteurs, visant à obtenir une amélioration de la protection de leurs installations et matériels lorsque ces derniers sont distants de leur domicile. Le développement des dispositifs techniques de télésurveillance pourrait apporter une réponse opérationnelle à cette demande légitime des exploitants, en leur permettant d'obtenir, dans certains cas, la renégociation de leur contrat d'assurance. »*

➤ **Calendrier prévisionnel :**

- **1<sup>er</sup> février 2019 à 14h30 à L'Isle-sur-la-Sorgue : Grand débat National, réunion avec le Préfet et l'ensemble des maires :**
- **27 février 2019, Formation avec les communes forestières à MAZAN**
- **28 février 2019, 2<sup>ème</sup> convention annuelle des maires de la région PACA**
- **8 mars 2019 : Journée des femmes maires et 1ères adjointes**
- **6 juillet 2019 : Concours de pétanque des élus à Monteux**
- **CONSEILS D'ADMINISTRATION POUR L'ANNEE 2019 :**
  - **11 MARS 2019 – 10h30 AMV**
  - **13 MAI 2019 – 10h30 AMV**
  - **9 SEPTEMBRE 2019 – 10h30 AMV**
  - **21 OCTOBRE 2019 – 10h30 AMV**
  - **02 DECEMBRE 2019 – 10h30 AMV**

**Formations prévues :**

- **27 février 2019 à 8h45 :** Formation avec les communes forestières « **la construction publique en bois local : une opportunité pour la transition énergétique et l'aménagement du territoire** », salle de la Boiserie à MAZAN.
- **Formation ECOFINANCE :** L'organisme de formation **FORMAECO** nous propose une formation (sur une 1 journée) à destination des communes de moins de 4 000 habitants pour permettre aux élus de disposer d'une formation opérationnelle et de solutions en fiscalité, dans le but de travailler l'équité et optimiser les ressources fiscales des locaux d'habitations sans toucher aux taux.

**Cette proposition de formation a été adressée à l'ensemble des maires le 17 décembre, aucune inscription pour l'instant.**

**Le prochain Conseil d'Administration a été fixé au 11 mars 2019 à 10h30 au siège de l'AMV.**

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.

Le Président,

Jean-François LOVISOLO